

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

C'est avec une émotion particulière que je prends la parole ce soir devant vous pour évoquer le souvenir de l'un de mes prédécesseurs à cette fonction mayorale, pour évoquer le souvenir de Marcel Counson.

Au vu de la différence de génération, je n'ai pas eu l'occasion de travailler aux côtés de Marcel Counson. Je n'ai même pas eu l'occasion de le fréquenter de près dans ses fonctions politiques.

Toutefois, si son départ provoque en moi une émotion particulière disais-je, c'est que l'expérience commune que nous avons tous deux vécue à la tête de Verviers crée une forme de lien qui nous unit.

Marcel Counson est né en 1924 à Hansez près de Nessonvaux. Docteur en droit, avocat de formation, il se lance très jeune dans une carrière politique qui le conduira notamment à siéger sur les bancs du Parlement.

Au niveau communal, Marcel Counson sera à partir de 1953 Conseiller communal avant de devenir Echevin en 1959 puis Bourgmestre en 1965. Il demeurera à la tête de Verviers jusqu'en 1976, soit la vielle de la fusion des communes.

Marcel Counson restera dans l'histoire comme le Bourgmestre de Verviers qui aura subi le déclin industriel de la cité lainière.

En effet, même si l'année 1965 sera marquée par l'arrivée massive de mains d'œuvre turque et marocaine pour pallier au manque de travailleurs, il était un constat que peu à l'époque ont réussi à tirer : l'industrie lainière était bien en déclin et le mouvement allait s'amplifier.

Contrairement à certains verviétois nostalgiques qui refusaient de voir la vérité en face en restant attachés à leur industrie et dont l'aveuglement a fait perdre à Verviers des années, Marcel Counson a été de ces esprits lucides qui comprirent que Verviers devait penser à sa reconversion, une reconversion qui ne se trouvait pas dans l'industrie mais dans les services. Malheureusement pour Verviers, il eut peu d'écho à l'époque et Verviers

perdit une occasion de se repositionner directement pour préparer son avenir.

A côté de son engagement politique, Marcel Counson a évidemment profondément marqué l'histoire de notre ville par sa carrière ertébéenne. Recruté comme journaliste en 1966 par la RTB, il intègre rapidement la rédaction du « Journal parlé » à Bruxelles où il présentera fréquemment l'édition de 13 heures.

Muté ensuite à la RTBF Liège, il y présentera au début des années '80 « Verviers Hebdo ».

L'étape suivante sera la création en août 1982 avec Jacques Chaumont de Radiolène qui constituera durant de nombreuses années un média régional de première importance.

Vous l'avez compris, de part son investissement pour sa Ville, Marcel Counson fait partie de ces hommes qui ont pesé sur Verviers.

Je voudrais terminer mon intervention en m'adressant à sa famille afin de lui faire part de toute ma sympathie pour ces moments difficiles qu'ils sont en train de vivre. Sachez que votre père restera une figure qui aura marqué Verviers et qu'au nom de tous les verviétois que je représente ce soir, je souhaiterais le remercier publiquement pour tout son investissement personnel au service de notre ville.

VILLE DE VERVIERS

**Cécile OZER**Conseillère communale
Chef de groupe CDH

Conseil communal du 21 mars 2016

Concerne : Quelques mots en l'honneur de Monsieur Marcel Counson,
ancien Bourgmestre de Verviers.

Chère Madame Counson, Mademoiselle,
Chers Messieurs Counson,
Chères et chers Collègues,

Au nom du groupe cdH, je tiens tout d'abord à vous dire notre tristesse suite au décès de votre Papa et à vous assurer de nos sentiments les plus cordiaux.

N'ayant pas eu l'occasion de côtoyer Monsieur Counson, j'ai pris le temps de rencontrer mes Collègues, actuels et anciens, qui m'ont donné à découvrir un homme qui mérite d'être connu, un homme pas banal, un homme engagé qui n'a laissé personne indifférent. Un responsable politique également, tout aussi engagé, qui n'a pas laissé moins indifférents ses Collègues, ses Co-équipiers, la population verviétoise pour laquelle il n'a jamais été avare d'enthousiasme.

C'était quelqu'un, Monsieur Counson ! Et ce ne sont pas ses enfants qui me contrediront... Un homme – avocat de formation ! - qui n'aimait guère les bla bla, les faux semblants, les personnes, politiques ou pas, qui tournaient autour du pot – permettez-moi l'expression, mais Monsieur Counson me la permettra, lui qui ne se privait pas de formules, disons directes – ou se confondaient en longs discours souvent ennuyeux, prêtant surtout attention à s'écouter elles-mêmes...

Et donc je ne serai pas très longue.

L'on n'oubliera évidemment pas le journaliste chevronné et brillant, sagace et intelligent, qui s'est rapidement imposé à la RTB au départ en tant que membre de la rédaction du journal parlé à Bruxelles. Un esprit clair, un regard avisé et subtil... Ah ça du répondant il en avait, Monsieur Counson, et un certain nombre de ceux qu'il a interviewés s'en souviennent sans doute encore. Son style direct restera dans leurs mémoires. Et puis, comment ne pas évoquer Radiolène ? Certains parmi nous, élus ou citoyens verviétois, apprécieront à sa juste valeur l'attachement de l'homme et du journaliste à sa région verviétoise et à l'importance de garder une présence physique importante du média audiovisuel de proximité, ici à Verviers, en plein cœur d'une région où, comme il se plaisait à le souligner, il se passe des tas de choses, notamment en matière de culture. N'en déplaise à nos voisins liégeois. C'est qu'il s'intéressait à tout, Monsieur Counson...

Il a ainsi pu mettre en évidence, des années durant, les activités les plus diverses et les personnes qui les faisaient vivre, en particulier à travers le magazine quotidien de Radiolène.

Cet homme passionné de culture, mélomane averti, créera par ailleurs, au départ du studio d'Andrimont une autre émission quotidienne, cette fois sur l'antenne nationale : « Musique tout simplement ». La place à l'écoute de la musique, pas de bla bla... Tout simplement ! Celles et ceux qui le connaissent bien savent ombien, derrière la façade très directe et parfois rude, vivait un homme doté d'une grande sensibilité. Et ce ne sont pas ses amis qui partageaient « sa table du jeudi » - c'est qu'il était aussi bon vivant, Monsieur Counson ! - qui me contrediront. A coup sûr, ils seraient intarissables d'anecdotes et de petites taquineries en tous genres...

Marcel Counson aura aussi marqué la vie verviétoise de son empreinte à travers son engagement politique que d'aucun envierait. Attaché de Cabinet du Ministre des Colonies, élu du Parti Social Chrétien, Bourgmestre de Verviers pendant 12 ans, jusque 1976, juste avant la fusion des communes. Député fédéral... Un vrai défenseur de sa région, particulièrement de « sa Ville », notamment contre ce qu'il osait appeler l'impérialisme et le centralisme bruxellois voire liégeois. Comme quoi l'histoire... Un attachement profond à sa Ville qu'il aura conservé jusqu'à ses derniers jours, même d'Espagne où il résidait, se plaisant à demander régulièrement des nouvelles de la vie verviétoise notamment à sa Fille, Hélène-Marie. Marcel Counson a toujours aimé sa Ville. Au-delà de certains avant-gardisme diront certains, audace excessive de créativité diront d'autres, erreurs politiques diront ceux qui n'en ont jamais fait – on ne rappellera pas le dossier de la démolition du kiosque... ou celui du Viaduc qui aura valu à Marcel Counson le surnom de « Viaduce » -, les Verviétois retiendront de Marcel Counson le passionné, l'audacieux, l'homme aux idées claires, souvent tranchées, l'homme pragmatique et brillant, doté d'une mémoire et d'une éloquence redoutable n'hésitant pas très souvent à y mêler une forme d'humour bien à lui, souvent caustique, jamais méchant...

Le groupe cdH tient beaucoup à saluer la mémoire de Monsieur Marcel Counson, à le remercier pour sa participation inoubliable à la vie publique verviétoise et à l'Histoire de notre Ville, avec un grand H... Et je terminerai en disant que remercier un homme pour ce qu'il a offert à sa Ville et à sa population, c'est aussi, et nous y tenons tout autant, remercier et saluer les Membres de sa Famille, dont ses enfants présents ce soir.

Respect, Monsieur Counson !

Verviers, le 21 mars 2016.

Merci, Madame La Bourgmestre, Muriel Tagnion, pour ce très bel éloge qui nous rappelle l'impact qu'a eu Monsieur Counson sur la Ville de Verviers, l'impact qu'a eu la Ville de Verviers sur Monsieur Counson !

Pour illustrer ce propos, j'aimerais faire un détour par Alicante, lieu choisi par Monsieur Counson pour sa retraite bien méritée.

Fait du hasard, ou de cet attrait viscéral pour Verviers, très vite, les attaches verviétoises vont revenir.

En effet, dans ce havre de paix, Monsieur Counson va retrouver l'ancien glacier Di Palma et l'ancien huissier de la Ville Gilbert De Rochette.

On imagine aisément, les discussions autour d'un bon verre !

Lui qui a connu et vécu le dossier du viaduc suivra de près l'évolution de celui du centre commercial et aura d'ailleurs ce bon mot : « dans de tels dossiers, il faut tenir bon, le Verviétois s'oppose toujours ! »

Je désire m'associer à tous mes collègues pour vous assurer de notre soutien dans ces moments difficiles.

Eric Mestrez

Chef de groupe PS à Verviers.

Madame la Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les membres du collège,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs les membres de la famille de Monsieur Counson,

La famille libérale tient à présenter ses sincères condoléances à la famille, aux proches et aux amis de feu notre ancien Bourgmestre.

Je n'ai évidemment pas fréquenté les bancs de ce Conseil avec Monsieur Counson mais je connais maintenant depuis un certain temps la fonction de Bourgmestre et la charge que celle-ci requiert même si celui-ci a exercé cette charge avant la fusion des communes.

Aujourd'hui, c'est l'occasion pour nous de remercier son engagement et au-delà de cet engagement, les sacrifices nombreux qu'il a fait. Mieux que quiconque que sa famille présente aujourd'hui peut témoigner de ces 9 ans passés à la tête de notre Ville et des heures que Monsieur Counson a passé loin des siens.

Lorsque j'évoque Monsieur Counson auprès de mes collègues libéraux plus expérimentés, ils usent à chaque fois de cette dénomination de tribun politique. Il est vrai que l'art des mots est une des caractéristiques fondamentales d'un homme politique mais certains sont visiblement plus doués que d'autres et Monsieur Counson faisait unanimement parti des cracks dans le domaine. Une aisance orale témoigne d'une faculté d'improvisation qui elle-même témoigne d'une intelligence profonde.

Enfin, pour être un bon Bourgmestre, il faut, avant même toutes sortes de qualités, être un amoureux de sa Ville et il est facile de se rendre compte de la sincérité qu'un Homme (avec un grand H) peut avoir pour ses concitoyens. Je pense qu'il suffit de regarder la vie de Monsieur Counson pour comprendre qu'il était d'abord un amoureux de sa Ville avant d'être un homme politique.

Nous ne disons pas seulement au revoir ce soir à un Bourgmestre de notre Ville mais bien à un vrai verviétois.

Au nom du MR, je présente encore une fois nos condoléances à la famille et aux proches de Monsieur Counson ainsi qu'à la formation politique dont il était issu.

Maxime Degey

Conseil communal du 21 mars 2016

Ordre du jour du Conseil communal du 21 mars 2016.

Commentaires du groupe MR :

- Point 16 : plan quinquennal de Synergis

Le groupe MR votera contre le plan quinquennal proposé par la majorité pour les raisons suivantes :

Malgré une dotation réajustée à 725.000 euros , le résultat prévu reste déficitaire chaque année d' l'ordre de 100.000 euros.

La question de la recapitalisation reste posée et sans réponse alors que ,en laissant filer les choses , la majorité ne pourra pas l'éviter.

Les réserves d'investissement sont insuffisantes et dégressives alors que plusieurs projets sont envisagés ainsi que le dernier CD l'a confirmé.

Il serait sur ce point utile de savoir enfin quels seront les moyens alloués par le GW et le Ministre des Sports

Enfin le présent plan quinquennal n'intègre absolument les effets probables d'une clarification de la législation fédérale en matière de régie communale autonome qui imposent pour pouvoir continuer à bénéficier de l'effet TVA d'avoir une gestion équilibrée des recettes et des dépenses hors dotation communale .

- Point 20 : analyse de la charge de travail

Question préalable sur la communication des résultats :

Lorsque Mme Targnion précise dans un quotidien local que les résultats seront présentés en primeur aux organisations syndicales , je présume qu'il s'agit là du point spécifique de la charge de travail des détachés syndicaux.

Car s'agissant des résultats de l'analyse sur l'ensemble du personnel communal , il semble plus logique de réserver la primeur de l'information aux élus communaux démocratiquement élus avant d'en faire part à qui que ce soit .

Je vous suggère d'ailleurs de réunir notre assemblée en 'toutes sections réunies' pour ce faire.

Quant au fond :

L'intérêt de cette analyse réside en effet dans l'objectivation à attendre de la part du soumissionnaire quant à l'adéquation des moyens affectés à chaque service sans exception.

Encore faudrait-il que chaque tranche du marché , ferme ou conditionnelle puisse être attribuée et réalisée. L'analyse risque bien d'être partielle voire partielle.

L'intérêt pour le citoyen et contribuable verviétois est de savoir si le service rendu à la population correspond aux moyens déployés . Qu'avez-vous prévu pour sonder l'usager des services communaux ?

Accepter le principe d'une telle analyse c'est également accepter le principe de voir appliquer les conclusions à en tirer.

Pouvez-vous en prendre l'engagement aujourd'hui ?

- Point 23 : AFA

Certainement une bonne chose de rendre au personnel ce qui lui avait été enlevé pour financer le détachement syndical.

Il s'agit de la concrétisation d'un engagement que moi-même j'avais pris en juillet dernier .

Cette décision concerne bien sûr le personnel du CPAS . La question reste posée de savoir si la Ville en supportera le coût ,quelque 100.000 euros , au travers d'un ajustement de sa dotation.

- Point 24 : achat de matériel de fêtes

Point anodin s'il en est que celui-ci du renouvellement du matériel du service des fêtes , avec l'achat de tables rectangulaires pliantes et de podiums pour un peu moins de 6.000 euros.

A bien y regarder la décision proposée comporte tout de même une surprise de taille que le MR ne peut passer sous silence.

En effet ,pour acheter ce genre de matériel, votre majorité choisit de consulter une firme de Nieuwpoort et 2 autres situées en France ?

Lorsque nous interrogeons sur la sélection opérée , il nous est répondu que les firmes locales sont plus chères et qu'il est préférable de se fournir directement à la source plutôt que de payer leur marge d'intermédiation.

Les entreprises locales apprécieront . Et chacun appréciera votre mépris de l'économie locale.

- Points 30 et 31 : entretien du parc Peltzer

Le dossier qui nous est présenté nous est bien connu et à titre personnel j'en présentais déjà les contours , les enjeux et l'intérêt pour le CHR , pour la Ville , début 2013.

Sur plan du permis d'urbanisme , celui-ci a cheminé difficilement pour finalement aboutir à une décision imminente pour autant que certaines conditions soient réunies qui donneront au projet dans son ensemble une connotation communautaire .

Le principe d'incorporation du parc dans le domaine public et par conséquent de son entretien par la Ville est acquis depuis longtemps et le MR l'approuvera tout en demandant à l'échevin des travaux de veiller tout particulièrement à une activation de ladite convention soucieuse des deniers publics .

La prise en charge des tâches qui en découleront , pourra fort opportunément être confiée au Service d'Insertion du CPAS et au Service d'actions citoyennes d'Ensival , et leurs filières 'entretien d'espaces verts'.

- Point 32 : achat de 4 appartements dans le parc Peltzer

Même s'il s'inscrit dans la même logique que les points précédents et dans l'optique d'assurer à ce projet d'urbanisme d'envergure , une connotation communautaire , il est regrettable que le partenaire de la Ville , j'ai nommé Logeo , pressenti pour faire cette acquisition avec le soutien financier de la Ville ne soit plus partie prenante , suite au changement de majorité et à la confusion qui s'en est suivi dans la gestion de ce dossier.

Qui plus est , la Ville en procédant à une acquisition , ouvre la porte à toute demande de promoteur en mal de commercialisation et il est piquant de constater les montants que votre majorité est prête à dépenser pour l'achat de 4 appartements alors que le CPAS , faute de moyens pour les rénover, est occupé à « liquider » ses propres logements.

Nous préférons nous abstenir.

- Point 33 : projet de bail

La saga du rachat du Nouveau Bazar continue .

Après la réduction de 30 % du loyer d'un locataire important , voici la confirmation du départ d'un commerce emblématique ,qui , à l'instar d'une autre enseigne qui a déserté la place Verte, préfère développer son activité sur le seul site de Crescend'eau.

Rappelons que la Ville a payé 'bonbon' la partie occupée par cette papeterie , pour mémoire , 860.000 euros .

Rappelons aussi que , en début de législature , le préposé aux affaires économiques , avait fait passer l'installation de certaines enseignes de l'hyper centre dans le retail park ,en mettant en avant des garanties de maintien des activités initiales.

Rappelons que la proposition qui nous est faite avec une relative pression , intervient ce 21 mars alors qu'elle porte sur une période de 6 mois à partir du 1/1/2016.

Le MR refusera par conséquent la proposition du Collège.

Conseil communal du 21 mars 2016

Interpellation de F.BREUWER , conseiller communal MR :

« Plan d'action visant à relever et régulariser les infractions urbanistiques relatives au placement d'antennes paraboliques »

Mesdames ,Messieurs,

Notre bonne ville de Verviers souffre d'une certaine stigmatisation pour ne pas dire une stigmatisation certaine.

Parmi les différents éléments visibles et ostensibles qui renforcent cette perception négative , se trouve la prolifération d'antennes paraboliques , généralement en façade , particulièrement dans certaines rues ou quartiers , et notamment sur certains immeubles de logements sociaux ,mais pas seulement.

Or le CWATUP et particulièrement son article 262, contient certaines dispositions qu'il s'agisse de leur superficie , ou encore de leur ancrage et même la teinte de la parabole et de son support.

Sans remettre en cause le libre accès à l'information pour chaque citoyen , ces dispositions tendent à éviter autant « d' excroissances » ou « de coups de poings dans l'œil' que sont les antennes paraboliques placées sans autorisation .

A Verviers , force est de constater , que de nombreuses antennes sont placées en dépit des recommandations du CWATUP et sans autorisation communale. Aucune action structurée n'est menée par les services de l'urbanisme pour améliorer la situation et rappeler les règles en vigueur aux contrevenants.

La situation n'est pas nouvelle et nous sommes plusieurs dans cette assemblée à avoir probablement considéré que , d'une part, le temps et les évolutions technologiques arrangeraient les choses et d'autre part , disons-le, que les politiques d'intégration et de cohésion sociale feraient leurs effets.

Il n'en est rien et il convient par conséquent d'agir pour restaurer l'image de la ville et de certaines rues en particulier.

Aussi je souhaite par la présente intervention rappeler d'une part l'existence de dispositions urbanistiques régionales et d'autre part solliciter leur prise en compte par la haute Assemblée pour qu'enfin le problème soit pris à bras le corps par notre administration et les services de l'urbanisme .

Je plaide ici pour qu'un plan d'action soit enfin mis en œuvre pour que toutes les infractions soient régularisées dans un délai relativement court , eu égard à leur nature et à la facilité de régularisation que nous pouvons aisément présumer.

Comme j'ai évoqué le logement social et qu'une action concertée sur celui-ci aurait notamment valeur d'exemple , je propose , d'ailleurs , que les premières infractions soient signifiées à Logivesdre , et même relevées en concertation avec la SLSP , à l'instar de ce que vient de se faire avec la commune de Dison. Ce qui peut se faire avec la commune de Dison doit pouvoir se faire avec Verviers.

Dans le cadre d'une politique de stigmatisation , que j'assume pleinement comme président de la SLSP locale , une décision de notre Conseil , allant dans le sens proposé , est clairement de nature à renforcer l'action de Logivesdre et est attendue depuis le début de la législature par la société .

La portée de mon intervention ne se limite évidemment pas au logement public et vise à régler une fois pour toutes le problème.

Par conséquent :

Je vous propose de délibérer et de décider ensemble qu'il convient de mettre un terme aux situations infractionnelles et de charger le Collège d'agir rapidement en la matière.

D'avance je vous remercie pour votre adhésion à cette proposition constructive visant à améliorer l'image de notre ville de Verviers.

F.BREUWER

Conseiller communal MR

Conseil communal du 25/03/2016
Interpellation de M. F. BREUWER - Antennes paraboliques
Réponse de M. l'Echevin PITANCE

Merci Monsieur le Conseiller communal pour votre interpellation.

Comme vous le mentionnez le problème **n'est pas neuf**.

Dans ce cadre nous avons référencé la jurisprudence en la matière.

Si l'article 262, du CWATUP prévoit **les conditions à respecter** pour installer une antenne parabolique (superficie, couleur, emplacement,...), à l'évidence, ces dispositions ne sont pas toujours respectées à Verviers.

Par ailleurs, l'article 10 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme garantissant **la liberté d'information** est parfois citée dans ce débat. Néanmoins, les jugements récents et les avancées technologiques tendent à confirmer que l'on peut tout à fait **agir** afin de **limiter** les antennes, sans aucunement mettre à mal la liberté d'information de chaque citoyen.

Précédemment, les efforts du service d'urbanisme étaient placés dans la réduction des délais en matière de permis d'urbanisme. Je suis heureux aujourd'hui, et je **remercie les services** pour leur engagement, de constater que ce problème **se résout** de jour en jour.

Ceci nous laisse l'opportunité d'élaborer de **nouvelles actions**. Pour les services et pour moi, la régularisation des antennes parabolique au regard des règles imposées par le CWATUP est devenu **une priorité**.

Rapidement, nous allons lancer une campagne, quartier par quartier, de **sensibilisation et d'information** des propriétaires et locataires (en ce compris les sociétés de logements sociaux), rappelant les règles prévues par le CWATUP. Le quartier de la vieille Ville sera notre première priorité. C'est également bien volontiers que nous accorderons une attention particulière aux logements de Logivesdre.

Comme vous le mentionnez, d'autres communes telles que Dison ou Schaerbeek ont travaillé de la sorte avec un certain succès. Nous nous intégrons dans cette **dynamique** pour **favoriser le respect** des dispositions **réglementaires** et **la qualité de vie** de chacun des habitants de Verviers.

Question concernant les treize travailleurs licenciés de la Ville.

Nous nous réjouissons du rétablissement de la prime de fin d'année pour les travailleurs de notre ville.

Après avoir évoqué cette proposition lors du vote du budget 2015, le groupe Ecolo au Conseil communal de Verviers a proposé un projet de rétablissement de la prime de fin d'année lors du Conseil du 26/1/2015.

Cette proposition a été rejetée à l'époque.

Nous sommes donc satisfaits de ce juste retour des choses pour les travailleurs.

Nous souhaiterions par contre demander à Monsieur l'Echevin du Personnel ce qu'il est advenu les treize personnes licenciées dont Ecolo souhaiterait que tout soit fait pour qu'un maximum d'entre-elles soient réintégrées ?

Si vous n'acceptiez pas de réintégrer l'ensemble des treize personnes, nous vous suggérons lorsque c'est possible de les privilégier dans des postes où la Ville est partie prenante.

Philippe Kriescher

Conseiller Communal Ecolo de Verviers.

15/3/2016.

Verviers, le 21 mars 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

En réponse à votre interpellation concernant les treize personnes licenciées, voici les éléments que je suis en mesure de vous donner : dès l'annonce aux 13 agents concernés, tous ont eu la possibilité d'être rencontré chez le Directeur général et/ou à la Cellule gestion des Ressources humaines.

Suite au changement de majorité, le Collège a de nouveau mandaté le Directeur général pour refaire cet exercice.

La Ville leur a suggéré son aide pour remettre leur CV en ordre et pour la rédaction de lettre de recommandation. Concernant les agents AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité – ex AWIPH), il leur a été suggéré d'écrire à certains ateliers protégés mais les personnes concernées n'ont pas souhaité postuler dans ce type d'institution.

Le Collège a analysé chaque cas avec grande attention.

Quelques chiffres : sur 13 personnes, 2 agents sont réintégrés et 3 sont reclassés, 2 sont licenciés pour faute grave.

Restez persuadés que nous avons fait le maximum de notre côté pour accompagner le personnel concerné dans les différentes démarches qu'ils ont dû effectuer.

Hasan AYDIN
Echevin

Jean Pol Bollette
Conseillé communal
49K rue Slar, 4801 Stembert
Tél 0945/612275
Mail : bollettej@gmail.com

Le 16 mars 2016

CONSEIL COMMUNAL DU 21 mars 2016
INTERPELLATION PORTANT SUR LES SAC

Madame la Bourgmestre,

Dans le cadre de la mise en œuvre des sanctions administratives (SAC), votre majorité doit adapter la législation actuelle et établir des protocoles d'accord et de collaboration avec l'autorité judiciaire.

Actuellement les mineurs de moins de 16 ans ne sont pas concernés par ces mesures pour les infractions commises sur le territoire de la commune. Cependant, les nouvelles dispositions légales prévoient la possibilité, pour l'autorité communale, d'étendre la médiation aux mineurs à partir de 14 ans via une procédure avec implication parentale. En cas d'échec de cette médiation, le fonctionnaire sanctionnateur, peut proposer une prestation citoyenne à l'égard du mineur. La médiation peut-être une forme de réparation de la faute commise et son succès constitue incontestablement un outil de prévention secondaire.

Il nous semble essentiel de faire une évaluation de l'efficacité de cette médiation qui existe déjà pour les mineurs de plus de 16 ans et, peut-être, de revoir cette partie du système afin d'accentuer le dispositif de médiation et, son corollaire en cas d'échec, la prestation citoyenne vecteur de prise de conscience pour le jeune.

En effet, un jeune à la dérive aura tendance à repousser les limites jusqu'à susciter une attitude ferme sur laquelle il pourra construire ses repères. Il nous apparaît qu'une sanction qui serait uniquement répressive pour le jeune n'est pas adaptée. Il y a lieu de prendre des mesures éducatives, mais celles-ci doivent être aussi coercitives pour pouvoir être efficaces. Cette adaptation de la législation est l'occasion d'ajuster les outils visant à aider des jeunes à retrouver de la cohérence dans leur vie.

Nous souhaitons pouvoir disposer des statistiques de sanction et de médiation pour les mineurs de plus de 16 ans mais aussi connaître vos intentions en ce qui concerne l'extension possible aux mineurs de plus de 14 ans.

J-P Bollette

Monsieur le Conseiller,

Comme vous le savez, ce débat n'est pas neuf. En effet, depuis 2013, la loi autorise l'autorité à étendre les sanctions administratives communales (SAC) aux mineurs dès 14 ans. C'est pourquoi l'ancien Collège a été amené à se prononcer sur cette question et... a décidé en septembre 2015 de ne pas étendre ces SAC aux mineurs âgés de 14 et 16 ans.

Quelles sont nos intentions à ce sujet ?

Je ne vous cache pas que la majorité PS-cdH a décidé de continuer la même ligne.

La première raison tient justement d'une évaluation du système appliqué aux plus de 16 ans et d'une analyse des statistiques dont vous souhaitez prendre connaissance. Entre septembre 2014 et août 2015, ce sont en tout et pour tout 8 cas qui ont été traités. Vous admettez que pour cette tranche d'âge, le chiffre est très faible. Si le chiffre est si bas pour les 16-18 ans, serait-il opportun d'étendre ces sanctions à une tranche d'âge encore moins élevée ? Poser la question, c'est y répondre : un abaissement à 14 ans de l'âge d'application des SAC ne tiendrait pas compte de l'évaluation du système actuel à l'égard des 16-18 ans.

Ensuite, la Convention internationale des droits de l'enfant stipule qu'un enfant doit pouvoir bénéficier d'une procédure spécifique, il ne doit en aucun cas être traité par une juridiction d'adulte. Evidemment, les SAC ont été prévues avec certaines adaptations pour les mineurs mais il n'en demeure pas moins une procédure destinées aux adultes. Or, à 14 ans, on n'est toujours un enfant, pas encore un adulte : je m'inquiète donc du message pédagogique envoyé au jeune qui ferait l'objet d'une telle procédure.

Ceci explique pourquoi les SAC, en vigueur pour les jeunes de 16 à 18 ans, constitue un procédé extrêmement encadré : une médiation est organisée avec le jeune, les parents et éventuellement un avocat afin d'essayer de trouver une réponse réparatrice et éducative. On est loin ici du volet répressif. Ceci tend à démontrer que la procédure est extrêmement encadrée. Dès lors, partant de cette pratique pour des jeunes de 14 à 16 ans, que peut-on raisonnablement garder de la procédure 16-18 ans pour appliquer à des plus jeunes ?

Actuellement, le Collège a adopté en septembre 2015 le nouveau protocole d'accord qui élargit le type de sanction, en particulier les prestations citoyennes. Celui-ci vient d'être approuvé par le parquet. Une fois le RZP adapté en circonstance, le point passera en Conseil communal et zonal pour être pleinement applicable.

Question orale conseil communal Verviers 21 mars 2016

Objet : Mesures de protection de la population et plan d'urgence en cas de catastrophe à la centrale nucléaire de Tihange.

En juin 2015, les conseils des Villes de Maastricht et d'Aachen, qui se situent respectivement à 46 et 64 km de distance, votaient une résolution pour l'arrêt immédiat de la centrale nucléaire de Tihange, au vu des risques identifiés et incertitudes en matière de sécurité en cas d'accident grave.

La ville de Huy vient d'adapter un nouveau plan d'urgence, qui prévoit une première évacuation dans des centres de comptage et de décontamination situés de 30 à 35 km.

La commune de Verviers se situe à 40 km à vol d'oiseau de la centrale de Tihange et dans la direction des vents dominants.

Sont pointés surtout :

- l'absence de plan catastrophe à l'échelle de l'Euregio,
- un périmètre de sécurité insuffisant,
- la difficulté d'évacuer les populations (plus d'un million),
- l'absence d'une information globale accessible à l'ensemble de la population,
- l'absence d'un plan de distribution de pilules d'iodes, dénoncée dernièrement par l'AFCN et du Conseil supérieur de la Santé (*« la mise à l'abri et l'administration d'iode pourraient se révéler nécessaires pour les membres du public cible prioritaire (enfants, jeunes gens jusqu'à 18 ans et femmes enceintes ou allaitantes) à des distances allant jusqu'à 100 kilomètres, voire plus ».*)

Questions :

- Quelles sont les dispositions prises par la commune de Verviers en cas d'accident majeur à la centrale en matière de mesures urgentes ?
- Quelle information permanente et accessible est prévue à destination des populations ?
- Où en est la distribution des pilules d'iode ?
- Quelle coordination avec les autorités fédérales compétentes, à l'échelle communale et provinciale et de l'Eurégio?

Le groupe ECOLO

Mademoiselle la conseillère,

le risque nucléaire est une matière fédérale qui est gérée conjointement par la DGCC (Direction Générale du Centre de Crise Fédéral) et l'A.F.C.N. (Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire).

C'est donc à ce niveau de pouvoir que sont élaborés les Plans Généraux d'Urgence et d'Intervention relatifs à un éventuel accident dans une Centrale comme celle de Tihange.

Complémentairement aux dispositions adoptées par l'échelon fédéral, la Province de Liège a établi un PPUI (Plan particulier d'Urgence et d'Intervention) qui fixe de manière plus détaillée au niveau des villes et communes de la Province les différentes mesures à adopter. Ledit PPUI a été approuvé par Arrêté Ministériel en date du 4 octobre 2013.

Sur le plan pratique, qu'en est-il pour Verviers ?

Il faut tout d'abord se rappeler que notre Ville est située en-dehors du périmètre élargi de sécurité fixé en cas d'incident nucléaire. Grosso modo et pour résumer, on peut considérer que ce périmètre englobe 71 villes et communes situées dans un cercle de 20 kms dont le centre serait la Centrale de Tihange. On considère (et les derniers exemples connus d'accidents nucléaires l'ont prouvé) qu'à l'exception d'une explosion nucléaire (due par exemple à la fission du cœur du réacteur), un rayon de 20 kms est suffisant pour pouvoir affirmer que la population serait peu ou pas touchée par d'éventuels rejets.

Pour les villes et communes situées à l'intérieur du périmètre de sécurité, des plans particuliers sont établis : information de la population, sirènes spécifiques, présence de comprimés d'iode - destinés à ralentir ou stopper la fixation de la radio activité dans le corps humain - dans les pharmacies, exercices d'évacuation, etc...

Notre Ville étant à l'extérieur du périmètre, de telles dispositions préventives n'existent pas. En cas d'accident majeur, Verviers serait une **ville-refuge** vers laquelle pourrait être dirigée des personnes habitant dans le périmètre de sécurité et évacuées par précaution. Le flux de réfugiés serait éventuellement envoyé vers nous par route (bus TEC et militaires) et par train, en fonction de notre capacité d'accueil temporaire, notamment dans les écoles reprises à notre Plan Général d'Urgence et d'Intervention. Il s'agirait plutôt dans une première phase d'une population dite « en transit » vers des installations du type hôpital de campagne mises en place par la Croix Rouge, la Protection Civile ou l'Armée.

Il y aurait donc pour nous, dans le cadre du déclenchement d'une phase nationale du Plan d'Urgence, mise en œuvre des dispositions de notre propre Plan Général d'Urgence et d'Intervention (rappel de personnel), plus précisément :

- 1) intervention de la Team D5 (fédéral) lancer la communication de crise
- 2) mise en œuvre du Plan PIPS par notre psycho-sociale manager (Mme SCHILLINGS)
- 3) activation de notre plan communal (personnel en renfort pour l'accueil, dans les écoles, etc...)
- 4) ouverture d'un Centre de Crise

Pour ces points, nous sommes en mesure de faire face très rapidement.

Notre Plan Général d'Urgence et d'Intervention vient d'être intégralement remis à jour dans une version plus aisément transportable et consultable.

Que doit-on vraiment craindre pour Verviers dans cette matière ?

Les risques nucléaires sont évalués selon l'échelle INES qui comporte 7 niveaux de gravité s'étalant de 0 (risque nul) à 7 (accident majeur = explosion).

Depuis sa mise en service, Tihange n'a jamais connu d'incident supérieur au niveau 2, soit des événements n'ayant pas d'incidence pour la santé de la population.

Pour compléter l'information, concernant la question des comprimés d'iode, en cas d'incident nucléaire, le pouvoir fédéral, en lien avec la Province, sont responsable de la distribution. Pour ce faire, un stock de capsules est situé à Herstal. De plus, certaines pharmacies locales en possèdent également.

Concernant l'information préventive à la population pour la planification d'urgence, Verviers ne faisant pas partie de ce fameux périmètre, il n'est pas prévu d'informer la population préalablement. Toutefois, en cas de crise, le pouvoir fédéral, également ici en collaboration avec la Province, s'occuperont de la communication.

PROJET MUSEAL A L'HOTEL DE BIOLLEY

Monsieur l'Echevin de la Culture,

Nous venons de voter un point relatif à l'aménagement d'une partie de l'Hotel de Biolley, plus précisément la partie « Archives communales ».

Au départ, une somme de plus de 545.000 euros avait été budgétée. Des problèmes techniques ont fait grimper les chiffres puisque nous venons de voter le 4^e avenant, augmentant les coûts au total de plus de 171 000 euros. C'est regrettable, mais au-delà de cette constatation, c'est le reste de l'aménagement de l'Hôtel de Biolley qui nous préoccupe, puisqu'il va s'agir de la partie la plus « séduisante » pour Verviers.

Le projet de rénovation a commencé il y a bien longtemps, plusieurs échevins de la culture se sont succédés sur le dossier mais comme les majorités se suivent et ne se ressemblent pas, nous voudrions savoir :

- Quelle est la position de la majorité concernant la rénovation du corps du bâtiment, d'un point de vue financier, timing mais aussi et surtout, le projet muséal ;
- Ce sont les collections des deux Musées existants qui vont se retrouver partiellement à de Biolley. Pour nous, c'est un peu court. Avez-vous dès lors des idées novatrices pour attirer un public de plus en plus exigeant ? Comptez-vous, par exemple, utiliser les nouvelles technologies pour stimuler l'attrait de ce futur Musée ?
- De la même manière qu'il sera nécessaire d'avoir un projet culturel pour le Grand Théâtre, nous estimons qu'il faudra avoir un projet d'accompagnement pour l'exploitation du futur musée. Notamment, la partie consacrée à l'Histoire de Verviers pourrait constituer un outil d'intégration intéressant puisqu'il sera possible de montrer l'histoire de la ville, l'évolution de ses habitants, des industries, des coutumes, à condition d'y mettre les moyens et de prévoir un service éducatif qui travaille en collaboration avec les écoles pour exploiter au mieux ce qui va être présenté à un public le plus large possible. Même si l'ouverture du Musée ne se fera pas dans les prochains mois, avez-vous déjà réfléchi à l'orientation pédagogique à prévoir, de manière à pouvoir adapter, si nécessaire, la présentation des collections afin d'intéresser le public et, surtout, de valoriser l'image de Verviers. En un mot, quelles sont vos ambitions pour l'Hotel de Biolley rénové ?

Je vous remercie.

Marie-Christine Pironnet
Conseillère communale MR

Q.O. conseil communal du 21/03/2016 – question orale de M-C. Pironnet.

Projet muséal à l'Hôtel de Biolley

Madame la conseillère,

Merci pour cette question orale qui me permet de préciser la différence entre les deux dossiers et de faire le point sur le dossier de l'Hôtel de Biolley.

Tout d'abord, nous avons le dossier des **archives communales** qui prendront place rue Biolley. La première phase d'aménagement du bâtiment existant a coûté 763.856,74 €. Le montant de la deuxième phase des travaux qui consiste en la création d'un nouveau bâtiment était estimé à 545.375,36 euros T.V.A.C. Mais quatre avenants ont dû être apporté au marché initial, notamment pour des fondations du bâtiment et pour une étude de stabilité complémentaire, l'enlèvement du compteur gaz, le placement de semelles armées pour les parties de

fondations, pose d'un groupe de ventilation. Le montant de la deuxième phase est donc finalement estimé à **716.962,41 € TVAC**. **Ce dossier des archives communales est indépendant du dossier de projet de pôle muséal et les financements sont donc différents.**

En effet, une partie des coûts est subsidiée par le Service public de Wallonie Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments - DG01 Département des Infrastructures subsidiées.

Deuxièmement, en ce qui concerne le projet de **pôle muséal**, je voudrais tout d'abord rappeler que ce projet figure dans notre Déclaration de Politique Communale.

Il y est inscrit en priorité 2 (sur 8) du programme culture : « *la majorité PS-CDH continuera à avancer sur le montage du dossier relatif à la réaffectation de l'hôtel de Biolley en un nouvel espace muséal et culturel* ». C'est ma feuille de route !

A ce stade des procédures, nous sommes toujours en attente de la décision de la Ministre de la Culture sur l'accord de l'avant-

projet définitif et la détermination du montant maximum subsidiable (la Commission des Infrastructures culturelles a émis un avis favorable sur l'avant-projet de restauration). Le montant des travaux est estimé à environ **8.500.000 € HTVA**. Ce montant devait être subsidié à 70 % (Région wallonne pour la restauration patrimoniale et Fédération Wallonie-Bruxelles pour le projet muséal). Le certificat de patrimoine se poursuit et l'étude de polychromie est en cours.

Projet muséal

Le futur musée accueillera d'une part, un parcours Beaux-Arts rassemblant les collections de peintures et de sculptures des musées communaux, et, d'autre part, un parcours présentant l'histoire de Verviers, centré sur le 19^{ème} siècle. Cette nouvelle implantation muséale de la place Sommeleville contribuera à faire de la Vieille ville un véritable quartier à vocation patrimoniale. Ce musée sera complémentaire au musée de la rue Renier où seront maintenues les collections de céramique et les expositions temporaires et au musée de la rue des Raines qui conservera sa spécificité actuelle.

Le Projet Biolley permettra de présenter dans des conditions excellentes les collections des musées, qui, de l'avis unanime, sont parmi les plus remarquables de Wallonie. Nouvel outil de développement touristique, ce nouveau musée et les réserves qui y sont prévues répondront également aux exigences de conservation du patrimoine constitué par les collections. Il intégrera évidemment l'usage des nouvelles technologies. Je reviens tout juste à ce sujet d'une visite au Musée du Louvre à Paris et je suis bien conscient des possibilités qu'offre à présent l'usage de ces nouvelles technologies, notamment numériques et multimédia !

Dès le départ de la désignation de l'auteur de projet, un groupe de muséologues, qui fait partie de l'équipe d'auteur de projet, a travaillé avec l'équipe du musée sur la sélection des œuvres et sur la conception muséographies des deux parties du futur musée (Histoire de Verviers et parcours Beaux-Arts). La conception muséographique de la partie consacrée à l'Histoire de Verviers a été pensée pour être un outil d'intégration par la connaissance de la Ville. Il s'adresse à tout public, aussi bien le

touriste que le verviétois. Un accent particulier sera apporté à la communication envers le public scolaire afin que chaque enfant puisse y découvrir l'histoire de sa ville. Ce musée sera incontestablement un élément qui rendra notre ville plus attractive !

En conclusion, ce projet poursuit donc son cheminement, sans concurrence avec celui, prioritaire, du Grand Théâtre. Je vous remercie.

Jean-François Istasse,
Echevin de la culture et du patrimoine.